

Technicien pisciniste: un métier en quête de reconnaissance

PISCINES PRIVÉES Genève compte un nombre élevé de piscines privées. Zoom sur le travail de ceux qui les construisent et les rendent propices à la baignade, et plus largement sur le rôle de l'A2PG pour soutenir la profession.

STEVEN KAKON

L'été approche, les piscines sont progressivement remises en service.

A Genève, les points d'eau sont nombreux, puisque selon l'Association professionnelle des piscinistes genevois (A2PG), le canton compte entre 5000 et 5500 piscines privées enterrées. A l'échelle de la Suisse, sur les quelque 56000 piscines privées extérieures répertoriées dans une enquête de la RTS en 2023, c'est Lugano (TI) qui en compte le nombre record de 730, suivie par cinq communes de la rive gauche genevoise, qui figurent dans le haut du classement: Collonges-Bellerive, Veyrier, Cologny, Chêne-Bougeries

et Vandoeuvres. Les milliers de piscines genevoises construites sous le contrôle des services de l'Etat, la plupart suivies et pilotées par des professionnels, constituent seulement «environ le tiers des piscines construites à Genève, étant donné que les piscines hors-sol, éphémères ou démontables, passent sous les radars de l'Etat», précise Norbert Mori, membre du comité de l'association.

Piscines hors radars

Ces bassins non recensés posent des problèmes pour l'environnement, car leurs propriétaires sont peu au fait des réglementations en vigueur et des dangers de manipulation des produits chimiques. «Des



Quelque cinquante-six mille piscines privées sont dénombrées en Suisse. Le canton du Tessin est celui qui en compte le plus, mais Genève n'est pas en reste. Photo A2PG

piscines dont l'eau est chargée en produits chimiques sont vidangées de manière sauvage, avec des conséquences désastreuses pour la nature», déplore Norbert Mori. D'où la nécessité d'effectuer un travail de prévention, raison pour laquelle l'A2PG travaille actuellement avec l'Office cantonal de l'eau (OCEau) pour que lors de toute vente d'une piscine hors sol ou éphémère, il y ait un devoir d'annonce afin que les propriétaires puissent être informés des règles d'usage. Des habilitations à procéder, validées par les services de l'Etat (pour des vidanges respectueuses de l'environnement, sur la manutention et l'emploi des produits de traitement) existent et sont

délivrées par l'A2PG, après une formation ludique.

L'association se donne en effet pour mission première de se positionner comme l'interlocuteur de la profession auprès des autorités étatiques, avec qui les collaborations sont étroites. Il s'agit, en plus de l'OCEau, de l'Office cantonal de l'énergie et de l'Office des autorisations de construire. Le pharmacien cantonal est également inclus dans le réseau. «Avec l'ancien pharmacien cantonal, nous avons réussi à mettre en conformité tous les locaux techniques des piscines privées gérées par l'A2PG à Genève, en y faisant notamment afficher les règles de sécurité et les numéros d'urgence», se félicite Norbert Mori.

Métier non reconnu

Parmi les autres missions de l'association, celles de garantir un certain niveau de professionnalisme du métier de technicien pisciniste – à travers par exemple un règlement instaurant les usages professionnels – et de promouvoir les règles de déontologie. La profession doit établir ses propres règles et, à cet égard, les enjeux sont de taille, car, en Suisse, «le métier de pisciniste n'est pas reconnu et ne bénéficie d'aucune formation», relève Norbert Mori.

Quels sont donc les prérequis pour pouvoir exercer le métier? «Disposer d'une expérience de plusieurs années dans le domaine ou d'un diplôme étranger», répond-il, confiant que beaucoup de personnel français et allemand est engagé, car il existe une formation reconnue dans le domaine dans ces deux pays.

«C'est pourquoi nous voulons aussi soutenir la formation et favoriser des partenariats solides, notamment avec la Société suisse des ingénieurs et des architectes et la Fédération des

associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève», poursuit Norbert Mori. Et de souligner: «Nous avons développé en Suisse, avec la faitière aqua suisse (qui groupe les associations genevoises, vaudoises et valaisannes), une formation de technicien pisciniste, en collaboration avec le lycée français de Pierrelatte. Son objectif: fournir un tronc commun aux techniciens piscinistes en place. Cette formation s'adresse au personnel de maintenance et d'entretien. Ce qui serait intéressant, c'est d'avoir une formation fédérale pour sanctionner ces études».

Peu gourmandes en eau

Les piscines sont-elles trop gourmandes en eau, qui pourrait couvrir des besoins essentiels? «La totalité du volume d'eau des bassins privés représente seulement 0,4% de la consommation annuelle d'eau potable sur Genève», relativise Norbert Mori. De plus «la consommation annuelle réelle d'une piscine privée est inférieure à la consommation d'un WC pour une famille avec deux enfants». ■

L'A2PG en bref

L'Association professionnelle des piscinistes genevois groupe huit entreprises membres et représente environ cent emplois directs et plus de cent cinquante emplois indirects, soit environ 70% du volume des activités dans le domaine. Certaines d'entre elles font uniquement du traitement d'eau, tandis que d'autres font également du terrassement, de la maçonnerie, du carrelage et de l'aménagement extérieur. Pour Norbert Mori, «le cœur du métier, c'est de s'occuper de l'eau, de la conception des bassins, de la construction et de la maintenance, c'est-à-dire de l'entretien et du service après-vente».

Les piscines publiques sont-elles rentables?

Les piscines municipales accueillent le public depuis plusieurs semaines déjà. A Carouge, le projet de création d'un nouveau centre aquatique près de la piscine extérieure de la Fontenette a été attaqué par l'Union démocratique du centre, à l'origine du référendum sur lequel les Carougeois sont amenés à se prononcer le 9 juin. Le projet vise à répondre à une hausse du nombre de nageurs et aux besoins d'apprentissage de la natation toujours grandissants. Ses opposants y voient un gouffre financier, avec un crédit de près de 75 millions de francs de construction. Ils reprochent au projet de ne pas prévoir une contribution des communes avoisinantes.

Pas de compensation de coûts

Si les travaux de création et de modernisation d'un centre aquatique représentent un investissement financier conséquent, les coûts d'exploitation d'une telle infrastructure sont généralement moins mis en avant. Les piscines publiques sont-elles rentables? «Non», rétorquent Christian Leh-

ni, président de l'Association romande des maîtres de bain et responsable des piscines de Pully (VD), et Bernard Sauthier, du service constructions, entretien et sports de la Ville de Carouge. Ce dernier évoque, pour la piscine de la Fontenette, des charges annuelles de près de deux millions de francs et des recettes d'un peu plus de huit cent mille francs. Le chiffre d'affaires estimé peut plus ou moins se distancer du résultat réel selon les conditions météorologiques, mais qu'aucune saison ne permet de compenser les coûts. Et Christian Lehni de préciser que les salaires constituent la plus grosse part du budget. Les produits d'entretien (javel notamment) et le chauffage de l'eau représentent également des frais élevés. «L'utilisateur paye la moitié de la facture et le contribuable l'autre moitié», résume-t-il, avant de conclure: «Les piscines ont toute-fois une forte dimension sociale».

L'intérêt public avant la rentabilité

Même son de cloche du côté du centre sportif de la Vaudoise aréna à Prilly (VD),

qui, malgré la particularité d'être détenue à 28% par des investisseurs privés, demeure une infrastructure d'intérêt public sans objectif de rentabilité. Son centre aquatique «n'a pas vocation à dégager du profit, bien que nous devions couvrir une partie de nos coûts», explique un porte-parole, tout en soulignant l'impossibilité de combiner des tarifs accessibles pour le public, les clubs de natation et les cours d'aquagym avec des objectifs de rentabilité.

Outre le fait de permettre la pratique de la natation, les raisons d'être des piscines sont multiples. Lieu de détente et à dimension sociale, elles contribuent au bien-être et à la santé de la population. De plus, les épisodes caniculaires en été ont montré à quel point les piscines extérieures constituent un espace privilégié pour les personnes en recherche de fraîcheur.

Au-delà de ces bénéfices, ces installations contribuent au rayonnement des villes qui les accueillent en attirant des personnes provenant des agglomérations voisines qui en sont dépourvues. ■

Un technicien pisciniste témoigne

Lasha, 31 ans, est titulaire d'un diplôme français de maçonnerie et au bénéfice d'une formation de technicien pisciniste module 1 d'aqua suisse et d'une formation de plongée niveau 1.

«J'exerce le métier de pisciniste depuis huit ans, à la suite d'une reconversion professionnelle. Maçon de profession, j'ai travaillé dans la construction de gros-œuvre pour des piscines en béton. J'ai pu observer les techniciens de piscine qui intervenaient pour équiper des bassins et cela m'a donné envie de me réorienter vers ce métier. Ce qui me plaît au quotidien, c'est avant tout la relation client. Chacun est unique, comme chaque installation. C'est un travail où aucun jour ne se ressemble. Le principal inconvénient du métier sont les horaires de travail durant la saison de remise en service des piscines, qui implique un manque de présence auprès de ma famille durant cette période.»